



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS

Question écrite n° 24709

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS. Lancés par le ministère de l'éducation nationale, les labels « Cités éducatives » sont nés à partir d'initiatives de terrain et doivent permettre d'intensifier la prise en charge éducative des enfants et jeunes de 3 à 25 ans. Promouvoir la continuité éducative et conforter le rôle de l'école font partie des grands objectifs fixés par les ministères de l'éducation nationale et de la cohésion des territoires. Depuis quelques années, se développent les manuels scolaires numériques. Ces manuels offrent une réelle opportunité pédagogique afin de faciliter l'apprentissage pour les enfants souffrant de difficultés tels que des troubles DYS. Aussi, elle l'interroge sur les moyens mis en place pour rendre accessible les manuels scolaires numériques à tous, dont les enfants atteints de troubles de type DYS, et si les labels « Cités éducatives » comprennent un volet d'adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24709

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10225

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)